

Nouvelles du CNRS

Didier Bresch et Mikael de la Salle

30 mai 2017

La section 41 du comité national a été renouvelée en 2016 sur le mandat 2016-2021. Sa composition pour cette année universitaire 2016-2017 était : Grégoire Allaire, Anne-Marie Aubert (Membre du bureau), Jonathan Baur, Christian Bonatti (Membre du bureau), Françoise Bouillet, Mireille Bousquet-Melou, Didier Bresch (Président), Frédéric Chapoton, Benoît Claudon, Gilles Courtois, Mikael de la Salle (Secrétaire scientifique), Julie Delon, Aurélie Fischer, Olivier Frecon, Véronique Gayraud, Oana Ivanovici (Membre Du Bureau), Christian Le Merdy, Sandrine Peche, Anne Philippe, Jean-Marc Sac-Épée, Bertrand Toën.

Bertrand Toën (obtention d'une ERC advanced) et Benoît Claudon (Promotion PR) démissionnent à l'issue de la session de printemps 2017. La personne remplaçant Bertrand Toën sera nommée par le ministère sur proposition de l'INSMI. La personne remplaçant Benoît Claudon, nécessairement CR CNRS, sera élue par la section, sans doute lors du bureau de la session d'automne en septembre. Nous invitons tous les CR CNRS intéressé(e)s à nous contacter.

Remarque. Nous rappelons la page de la section : <http://cn.math.cnrs.fr/> où l'on peut trouver toutes les informations liées à la section 41 CNRS.

1 Session d'automne 2016

S'agissant de la première session du comité, la session d'automne 2016 qui s'est déroulée du 27 novembre au 30 novembre a été l'occasion pour la section de prononcer sur les critères d'évaluation, d'avancement et de concours pour le mandat 2016-2021, sur sa participation ou non au processus des PEDRs.

Critères de la section

La section adopte, pour l'ensemble de son mandat, ses critères pour les évaluations, l'avancement et les concours. Quelques modifications sont apportées par rapport à la mandature précédente. Ces critères peuvent être trouvés sur la page de la section.

<http://cn.math.cnrs.fr/>

Attribution des PEDR

Les deux mandats précédents du CN avaient décidé de ne pas s'occuper des primes. De ce fait, un comité ad hoc a été mis en place chaque année. La direction de l'INSMI a proposé à la section de prendre en charge la pré-sélection des candidatures à la PEDR, qui est le processus normalement prévu. La section 41 a accepté de prendre en charge la pré-sélection des candidatures à la PEDR. La section considère être la plus à même de connaître les dossiers. Elle est également mieux identifiée par la communauté mathématique plutôt qu'un comité formé de manière ad-hoc.

La section s'est ensuite principalement occupé des propositions de médailles bronze et argent, de l'évaluation des chercheurs à vague ou mi-vague, des promotions CR1, DR1, DRCE1 et DRCE2 ainsi que des changements de direction d'unité, d'un renouvellement de GdR et d'avis de titularisation.

Médailles CNRS de bronze, d'argent et de l'innovation

La direction du CNRS a des exigences de parité. À la demande de la direction du CNRS, la section a proposé deux noms pour la médaille d'argent et deux noms pour la médaille de bronze : un homme et une femme dans chaque cas. La sélection finale a été effectuée par la direction du CNRS : la médaille de bronze a été décernée à Béatrice de Tilière, et la médaille d'argent à Christophe Breuil. Mentionnons également que Raphaèle Herbin a été lauréate de la médaille de l'innovation CNRS 2017.

Chercheurs

La section évalue à mi-vague les chercheurs appartenant aux laboratoires évalués lors de la vague E de l'AERES. 80 dossiers d'évaluation à vague ou mi-vague ont été examinés ; 96% des dossiers ont obtenu un avis favorable.

Tous les quatorze chargés de recherche deuxième classe ayant demandé leur promotion ont été promus. Pour les promotions DR, la section a travaillé sur la base de 7 promotions DR1, 2 promotions DRCE1 et 0 ou 1 promotion DRCE2.

La section a proposé les classements suivants :

– DR1 : 31 candidatures (dont 6 femmes).

1er ex-aequo : Serge Cantat, Laurent Habsieger, Vincent Lafforgue, Philippe Laurençot, Ellen Saada, Olivier Schiffmann, Jean-Yves Welschinger.

8e : Rémi Carles.

– DRCE1 : 18 candidatures (dont 3 femmes).

1er ex-aequo : Hajer Bahouri, Pierre Colmez.

– DRCE2 : 3 candidatures (dont 0 femme).

1 classé : Gérard Besson.

Tous les collègues proposés à une promotion ont été promus.

2 Session de concours

En 2017, la section 41 a eu à attribuer 20 postes + 1, répartis comme suit.

— Concours 41/01 : 6 directeurs de recherche de 2e classe.

— Concours 41/02 : 2 chargés de recherche de 1re classe.

— Concours 41/03 : 10 chargés de recherche de 2e classe.

— Concours 41/04 : 2 chargés de recherche de 2e classe

sur des projets d'interactions des mathématiques avec d'autres disciplines.

— Concours 41/05 : 1 chargé de recherche de 2e classe sur le thème

« Statistiques en grande dimension et autres fondements mathématiques

de l'apprentissage », affecté dans une unité rattachée à l'INS2I à titre principal.

A cette liste s'ajoute pour les mathématiques :

– Concours 51/04 : 1 chargé de recherche de 2e classe recruté par la CID 51 et affecté dans une unité de l'INSMI.

Les mathématiques étaient également concernées par le concours 06/04, un poste de CR2 en informatique recruté par la section 6 et affecté dans un laboratoire de l'INSMI.

Remarque importante. Nous rappelons que pour les postes d'interactions des mathématiques avec d'autres disciplines (41/04 cette année), le jury attend un projet spécifique comportant un volet pluridisciplinaire. Les candidats doivent impérativement indiquer les partenaires ou les laboratoires des autres disciplines avec lesquels ils envisagent de collaborer concernant ces interactions ; les souhaits d'affectation peuvent inclure un laboratoire ne relevant pas principalement des mathématiques.

Remarque. Les membres de la section rappellent aux candidats qu'il est important de déposer un dossier bien structuré avec une liste de publications séparant bien : revues internationales à comité de lecture, proceedings et actes de congrès. Le comité national invite les candidats CR à consulter la page <http://cn.math.cnrs.fr/> recommandations aux candidats CR.

Voici les résultats d'admissibilités :

I. *Concours 41/01*

1. BERNICOT Frédéric
1. DE CORNULIER Yves
1. EISENBAUM Nathalie
1. KOLEV Boris
1. STOLTZ Gilles
1. ZVONKINE Dimitri

II. *Concours 41/02*

1. HARPAZ Yonatan
1. MORALES Alejandro

—

3. SIMONELLA Sergio

4. GOLLA Marco
5. HAETTEL Thomas

III. *Concours 41/03*

1. BAVARD Juliette
1. CESNAVICIUS Kestutis
1. DREYFUS Thomas
1. GOLLA Marco
1. GUENANCIA Henri
1. JENDREJ Jacek
1. LE BOUDEC Adrien
1. LUPU Titus
1. RIDEAU Silvain
1. TAIBI Olivier

—

11. VOGEL Martin
12. PORTA Mauro
13. BAUR Erich
14. DURMUS Alain

IV. *Concours 41/04*

1. PERRIN Charlotte
1. TRAONMILIN Yann

-
3. NALDI Simone
 4. DELCROIX-OGER Bérénice

V. *Concours 41/05*

1. DEVIJVER Émilie

-
2. GIULINI Ilaria
 3. DURMUS Alain

Pour information :

V. La CID 51 a classé comme admissibles sur le concours 51/04 :

1. TRESCASES Ariane

-
2. BARRAQUAND Frédéric

VI. La section 06 a classé comme admissibles sur le concours 06/04 :

1. PATEY Ludovic

-
2. FIJALKOW Nathanaël
 3. LARRANAGA Maialen
 4. DAS Anupam
 5. NALDI Simone

3 Session de printemps.

Lors de la session de printemps, le comité national évalue les chercheurs à mi-vague ou vague, se prononce sur les demandes d'éméritat, certains renouvellements de GDRs, des changements de direction d'unité, des reconstitutions de carrière. Elle donne également sur la base des documents HCERES un avis de pertinence sur un renouvellement d'association au CNRS. Nous mentionnerons ici le point le plus important de notre session de printemps et qui a nécessité le plus de temps qui concerne les PEDR.

PEDR

La section avait à étudier 61 demandes de PEDR. A la demande de l'INSMI, elle en a classé 20 sans connaître *a priori* le nombre d'attributions effectives final. Sachant que le nombre de PEDR distribuées est proportionnel au nombre de candidatures, le comité national encourage très vivement l'ensemble des chercheurs CNRS de la section à candidater pour la PEDR, y compris s'ils pensent ne pas pouvoir l'obtenir ou ne souhaitent pas l'obtenir. En effet, chaque candidature supplémentaire permet d'augmenter le nombre de demandes satisfaites. En aucun cas, la non-attribution de la PEDR ne doit être interprétée comme une marque de défiance ou une absence de reconnaissance de la part du comité national : Les candidats non retenus sont invités à continuer à déposer leur dossier.

4 Rencontre avec les présidents de sociétés savantes

Sur l'initiative de la section 41, une réunion avec les sociétés savantes (SFDS, SMF, SMAI) et le président et le secrétaire scientifique de la section 41 du CoNRS aura lieu le 29 septembre.

La section 41 du CoNRS de la mandature 2016-2021 aura alors une année de mandat avec expertises de tous types de dossiers en lien avec le CNRS et plus particulièrement l'INSMI. Il est important qu'une telle rencontre ait lieu à la rentrée prochaine afin de discuter du comité national, de son rôle, de l'analyse de l'année passée par chaque société savante et des remarques qu'elles auraient. Le mandat d'un comité national est sur plusieurs années afin de lui permettre d'avoir une politique scientifique globale et nationale cohérente reflétant les sensibilités scientifiques et basée sur l'excellence. Un échange entre président(e)s de sociétés savantes et président de section (avec en sus les secrétaires scientifiques) ne pourra être que bénéfique pour notre communauté mathématiques en assurant cohérence et efficacité dans nos actions.